

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de Décembre, à 09 heures 30, s'est réuni le Bureau du SmVSA, à Fontenay le Comte sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient Présents :

Arnaud CHARPENTIER – Stéphane BOULARD – Dominique Poitiers – Joël LEGERON – Yannick MOREAU –
Dominique GATINEAU – Antoine METAIS – Sylvain AUGERAUD

Excusés : Christian GUENION - Benjamin VERGNAUD – Jean-Claude METAIS

Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

M. le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 480 000,00 €

Le Bureau après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-145 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Objet : Financement travaux de réfection réserve de substitution (secteur Vendée) – DELIB N°96 du 18/12/2025

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 480 000 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Objet du contrat de prêt : financer travaux de réfection réserve de substitution

Tranche obligatoire à taux fix jusqu'au 01/02/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 480 000 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/01/2026, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,54 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie d'un montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission :

Commission d'engagement : 300 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la banque Postale.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER

